



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 34 et 86 de l'ordre du jour

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

L'état de droit aux niveaux national et international

Lettre datée du 3 décembre 2007, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, de la Finlande et de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous informer de l'issue d'une conférence intitulée « Bâtir l'avenir sur la paix et la justice », organisée par l'Allemagne, la Finlande et le Royaume hachémite de Jordanie à Nuremberg (Allemagne) du 25 au 27 juin 2007.

La paix et la justice sont des objectifs clefs des travaux de l'Organisation des Nations Unies et de nombreuses organisations régionales. Les institutions et les mécanismes visant à servir la justice acquièrent une importance croissante dans le monde entier, comme l'illustre l'exemple de la Cour pénale internationale. Cependant, le nombre de situations dans lesquelles la paix et la justice se font concurrence augmente également. Certains dirigeants impliqués dans les conflits pourraient n'accepter les accords de paix qu'en échange d'une amnistie. La fragilité des conditions de sécurité, la précarité des arrangements de partage du pouvoir au sortir des conflits et l'affaiblissement des institutions pourraient limiter les possibilités de servir la justice. Les victimes des conflits pourraient être amères si personne n'est tenu responsable de leur souffrance. La consolidation de la paix pourrait devenir plus compliquée encore si la paix et la sécurité, la justice et l'état de droit et d'autres priorités de développement se disputent des ressources limitées.

Du 25 au 27 juin 2007, l'Allemagne, la Finlande et la Jordanie, avec le concours du Centre international pour la justice transitionnelle (New York) et de l'Initiative de gestion des crises (Helsinki) et en collaboration avec le Centre d'étude de la violence et de la réconciliation (Johannesburg), le Centre de consolidation de la paix, Swisspeace (Berne), la Fondation Friedrich Ebert (Berlin), l'Université Georg August (Göttingen) et le Groupe de travail sur le développement et la paix (Bonn), ont organisé, à Nuremberg (Allemagne), une conférence internationale intitulée « Bâtir l'avenir sur la paix et la justice », qui visait à faire



mieux comprendre les tensions qui peuvent survenir entre la paix et la justice dans les négociations de paix et la consolidation de la paix au terme d'un conflit. Partant d'une conception globale de la paix (paix, justice, développement et réformes institutionnelles), la conférence avait pour objet de formuler des recommandations concrètes sur la manière de faire face aux éventuelles tensions existant entre la paix et la justice. Elle a compté quelque 400 participants, dont des représentants d'États et d'organisations internationales, des praticiens, des universitaires et des membres de la société civile venus du monde entier. Des bourses ont permis à quelque 80 praticiens provenant de pays en développement d'y participer. La conférence a été généreusement financée par la Fondation Robert Bosch (Stuttgart) et la Fondation Dräger (Lübeck).

Elle s'est déroulée en trois volets : le premier jour, après avoir entendu un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, des intervenants de haut niveau (M. Frank Walter Steinmeier, Ministre allemand des affaires étrangères; M. Sharif Al-Zu'bi, Ministre jordanien de la justice; M^{me} Sonia Picado, Représentante personnelle de M. Oscar Arias, Président du Costa Rica; M. Luis Moreno Ocampo, Procureur de la Cour pénale internationale) ont ouvert la conférence dans ce lieu historique qu'est le Tribunal militaire de Nuremberg. D'éminentes personnalités ont ensuite tenu quatre tables rondes consacrées à la justice, aux droits de l'homme, au règlement des conflits et au développement et à la justice pour les femmes. Le deuxième jour, des participants ont tenu des débats animés dans le cadre d'ateliers thématiques et régionaux pour lesquels une trentaine d'études avaient été menées. Le troisième jour, les participants à la conférence ont entendu un rapport présenté par les participants aux ateliers et les conclusions formulées par le Président de la conférence, le Prince Zeid Al-Husseïn, ainsi que des déclarations prononcées par l'ancien Ministre finlandais des affaires étrangères, Erkki Tuomioja, et le Ministre d'État allemand, Günter Glöser. Les participants à la conférence ont approuvé que les organisateurs commencent à rédiger une Déclaration de Nuremberg sur la paix et la justice où les résultats de la conférence seraient présentés sous la forme d'un document politique. Des renseignements complémentaires sur la conférence et sa documentation peuvent être obtenus sur le site www.peace-justice-conference.info.

Compte tenu des liens étroits entre les objectifs de la conférence et les travaux de l'Organisation des Nations Unies, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et des documents de la conférence joints en annexe, à savoir : a) une version abrégée des conclusions formulées par le Prince Zeid Al-Husseïn (la version complète peut être consultée sur le site Web mentionné ci-dessus) (voir annexe I) et b) une déclaration commune faite par les organisateurs de la conférence (voir annexe II), comme documents de l'Assemblée générale au titre des points 34 et 86 de l'ordre du jour. Nous voulons croire qu'ils seront utiles aux débats qui se tiendront sur ces questions.

La Représentante permanente de la Finlande
(*Signé*) Kirsti **Lintonen**

Le Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne
(*Signé*) Thomas **Matussek**

Le Représentant permanent du Royaume hachémite de Jordanie
(*Signé*) Mohammed F. **Al-Allaf**

**Annexe I à la lettre datée du 3 décembre 2007 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
de l'Allemagne, de la Finlande et de la Jordanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Conférence internationale : « Bâtir l'avenir
sur la paix et la justice »**

Nuremberg, 25 - 27 juin 2007

Rapport sur les principales conclusions de la conférence

**Déclaration de S. A. R. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
Ambassadeur du Royaume hachémite de Jordanie
aux États-Unis d'Amérique
Président de la séance plénière de clôture**

Conclusion

Il y a deux jours, durant la cérémonie d'ouverture tenue au Tribunal de Nuremberg, M^{me} Sonia Picado, Envoyée personnelle du Président du Costa Rica, Oscar Arias, et M. Frank Walter Steinmeier, Ministre allemand des affaires étrangères, ont tous deux déclaré que cette conférence ne manquerait pas de s'enrichir d'une mine de renseignements sans précédent sur le dilemme de la paix et de la justice. Ils avaient raison. Nous avons la chance, en effet, d'avoir reçu une masse d'informations, d'opinions et de conseils considérable, voire excessive, de sorte qu'elle risque parfois de nous faire perdre de vue l'essentiel. Permettez-moi donc d'essayer de récapituler brièvement, et de manière certes incomplète, la teneur des débats.

1. Le premier point est le plus évident : c'est un peu le leitmotiv de la conférence : la justice et la paix ne sont pas nécessairement contradictoires. S'il faut reconnaître que le dilemme est bien réel, un accord de paix négocié doit poser les fondements de la paix comme de la justice. Ce point a été étayé par l'évocation de concepts généralement admis comme la paix durable, le développement durable et la sécurité humaine. La conséquence logique de la complémentarité de la paix et de la justice est qu'il ne s'agit pas de choisir entre un certain degré de responsabilité et aucun degré de responsabilité mais plutôt examiner la manière dont on peut parvenir à des solutions durables.

2. Le deuxième point est très simple et communément admis : il faut entendre la paix au sens de « paix durable ». Le silence des armes, la fin de la violence et de la terreur, l'aptitude à répondre aux besoins essentiels, la sécurité publique, voilà ce qu'attendent ceux qui ont été traumatisés par un conflit armé et toutes sortes de brutalités. Il s'agit donc de catégories extrêmement importantes. Mais il ne faut pas confondre la signature d'un accord, la cessation de la violence et la sécurité publique avec la notion de « paix durable ».

3. Le troisième point concerne la médiation. Il est apparu clairement que la médiation entre en jeu à des niveaux très différents et que de nombreux acteurs différents y participent. Il ne s'agit pas seulement d'un rapport de forces entre diplomates et hommes armés. À cet échelon supérieur, il incombe véritablement aux médiateurs de contribuer, en faisant preuve de créativité et de souplesse, à la

cessation immédiate de la violence et des hostilités, tout en prônant des solutions durables ce qui, généralement, fait partie de leur propre éthique professionnelle. Cela suppose de faire participer davantage de secteurs de la société civile, en particulier les femmes et les groupes traditionnellement exclus, afin d'éviter que les parties ne concluent des accords qui, selon toute probabilité, sont voués à l'échec. L'engagement que prennent les médiateurs envers les principes fondamentaux de l'ordre juridique international doit être formel (il ne peut être concédé d'amnistie globale pour des crimes majeurs) et ils doivent faire connaître le cadre normatif aux parties afin qu'elles puissent choisir en connaissance de cause. Il faut néanmoins bien comprendre la répartition des tâches qui veut que le médiateur et le procureur jouent deux rôles différents. De l'avis général, il fallait également accorder aux médiateurs une grande marge de manœuvre et un certain degré d'ambiguïté pouvait fournir le cadre nécessaire pour aborder la réalité de certains conflits qui sont invariablement axés sur des conceptions opposées du passé. Il était évident également que la médiation se poursuivait à divers niveaux de la société après un règlement officiel et qu'elle allait souvent de pair avec la réconciliation.

4. Le quatrième point concerne la notion de justice. Comme l'a montré l'évolution du domaine de la justice transitionnelle, la justice doit s'entendre, et s'entend d'ailleurs, au sens large du terme. La justice transitionnelle peut englober la justice pénale, l'établissement de la vérité, les réparations et les réformes institutionnelles. Elle devrait viser à bâtir des institutions fiables et à lutter contre la marginalisation, en particulier celle qui est fondée sur le sexe. La légitimité est la pierre angulaire de la justice et les moyens et les priorités doivent être définis localement. Toutes ces idées sont désormais généralement admises mais la difficulté consiste à conjuguer les ingrédients de la justice de telle sorte qu'ils s'adaptent au contexte d'une situation nationale ou régionale donnée.

5. Cinquièmement, je tiens à mettre l'accent sur la lutte contre l'impunité, qui trouve son aboutissement dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, que 104 États ont ratifié à ce jour. Ce mouvement mondial a bouleversé les paramètres de la recherche de la paix. En droit international, il existe une nouvelle norme selon laquelle l'amnistie ne peut être accordée pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou génocide. Quoi qu'il en soit, la Cour ne sera pas tenue d'honorer les amnisties si elle a compétence. En outre, une nouvelle pratique a vu le jour au niveau international qui consiste à se concentrer sur ceux à qui incombent la plus grande part de responsabilité pour les crimes de cette nature. Un trait essentiel du Statut de Rome est le principe de subsidiarité en vertu duquel les États ont l'obligation première d'enquêter sur les responsables ou de les traduire en justice. La manière dont les États s'acquittent de cette obligation peut varier mais, si certaines formes d'atténuation des peines peuvent être employées à l'occasion de poursuites pénales, l'amnistie ne peut plus être concédée pour ces crimes.

6. Sixièmement, il a parfois été observé à cet égard que la justice et la réconciliation semblent être contradictoires. Cependant, les ateliers qui se sont tenus ont servi à montrer que la quête de la responsabilité et de la réconciliation est commune à tous les continents. Les attentes peuvent varier en fonction du contexte social, politique et religieux et les vues peuvent diverger. La « soif » de justice peut évoluer avec le temps et s'intensifier à mesure que les inquiétudes concernant la survie s'amenuisent, mais on s'accorde à penser que la responsabilité et la réconciliation peuvent coexister, ce qu'elles font d'ailleurs dans les faits.

7. Le septième point concerne le développement social, politique et économique. De l'avis général, pour servir la justice socioéconomique, les mécanismes de justice transitionnelle et l'action menée en faveur du développement devraient être complémentaires. En particulier, les réformes du secteur de la sécurité, le désarmement et la démobilisation et le rétablissement d'un secteur de l'État à même de maintenir un ordre public fondé sur les droits de l'homme et la primauté du droit sont tous des objectifs de développement valables qui ne devraient pas être poursuivis isolément. Il reste difficile de synchroniser les différentes étapes de manière intelligente et de respecter et d'honorer les engagements internationaux.

8. Le huitième point porte plus précisément sur le développement : plusieurs intervenants ont avancé de manière convaincante que les aspects du développement vont au-delà de la dimension concernant les ressources et la gestion que j'ai évoquée au point précédent. Les conflits sont trop souvent axés sur la question de l'absence d'accès équitable aux biens sociaux. C'est pourquoi le médiateur devrait se montrer attentif aux besoins de développement à venir afin de s'attaquer d'emblée aux causes profondes des conflits. Cela est essentiel pour générer un « dividende de la paix » (autrement dit : un sentiment de confiance dans la supériorité de l'ordre qui suit un conflit), ce qui est vital pour la réconciliation. Il est donc nécessaire que l'Organisation des Nations Unies, notamment le Secrétariat, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, s'emploie, à intégrer le développement et la justice dans ses stratégies de consolidation de la paix.

9. Enfin, je conclurai en soulevant un point simple et évident. Le dilemme de la paix et de la justice est à son comble lorsqu'on s'attend à pouvoir apporter des solutions simples à des situations extrêmement complexes. Cette conférence ne visait pas à établir des modèles de règlement de toutes les tensions existant entre la paix et la justice mais elle nous a rappelé que bien que la quête de la paix et de la justice entraîne parfois un dilemme moral, les décideurs n'agissent pas dans un vide moral ou normatif. Il ne fait aucun doute que l'on se heurte à de réelles difficultés et qu'il faut parvenir à un compromis entre les paramètres décrits précédemment. Cela dit, en permettant de comparer les données d'expérience de nombreuses régions et d'entendre les divers experts réunis, cette conférence a montré que s'il n'y a pas de panacée, on peut néanmoins choisir parmi un éventail de possibilités et de moyens créatifs.

La plupart des points que j'ai évoqués vous sont sans doute familiers mais vous ne les avez peut-être jamais entendu abordés à l'occasion d'une seule et même conférence pluridisciplinaire ni étayés par l'expérience à si grande échelle. J'espère que c'est ce qu'on retiendra de cette conférence et je souhaite que ces conclusions ne soient pas seulement orales sinon qu'elles soient consignées de manière à avoir des effets durables, dans l'intérêt des médiateurs, des gouvernements et des organisations internationales et régionales.

**Annexe II à la lettre datée du 3 décembre 2007 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
de l'Allemagne, de la Finlande et de la Jordanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration commune des organisateurs de la Conférence

Les thèmes de la paix et de la justice ont été au cœur des débats tenus entre des personnalités de haut rang et plus de 300 praticiens venus de plus de 80 pays réunis à Nuremberg du 25 au 27 juin 2007 à l'occasion de la conférence intitulée « Bâtir l'avenir sur la paix et la justice ». Dans les négociations de paix et les processus de reconstruction et de réconciliation engagés au terme des conflits, les objectifs de la paix et de la justice peuvent parfois sembler incompatibles.

Il est ressorti de la conférence que la paix et la justice ne sont pas contradictoires. Au contraire, poursuivis rationnellement, ces objectifs convergent et sont complémentaires. La question ne devrait jamais être de savoir s'il faut rendre justice et établir les responsabilités mais plutôt quand et comment procéder. Le Ministre allemand des affaires étrangères, Frank Walter Steinmeier, a rappelé qu'il n'y avait pas de remède miracle pour gérer les tensions existant entre la paix et la justice et venir à bout de la violence et de l'injustice dans une société. Il a néanmoins ajouté : « En comparant les données d'expérience recueillies dans le monde entier, la conférence permettra à toutes les parties prenantes (médiateurs, acteurs nationaux, organisations internationales et régionales et mécanismes judiciaires internationaux) d'aborder les décisions difficiles relatives à la paix et la justice, dont le nombre ne manquera pas de se multiplier à l'avenir, en toute connaissance de cause et de manière plus créative. »

Le Ministre jordanien de la justice, Sharif Al-Zu'bi, a dit que la recherche de la paix et de la justice menait parfois à un dilemme moral mais qu'elle ne se faisait pas dans un vide moral ou juridique. « La lutte contre l'impunité, qui trouve son aboutissement dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, a défini un nouveau cadre pour la recherche de la paix. »

L'ancien Ministre finlandais des affaires étrangères, Erkki Tuomioja, a signalé que les organisateurs de la conférence s'étaient réjouis que les participants aient approuvé le projet tendant à récapituler les conclusions de la conférence en une série de recommandations politiques (« Déclaration de Nuremberg sur la paix et la justice »). Cette déclaration vise à s'assurer que la conférence aura des répercussions politiques à plus long terme. M. Tuomioja a déclaré : « Nous remercions le Président du Costa Rica, Oscar Arias, d'avoir accepté de superviser une équipe internationale d'experts chargés d'élaborer une première version du texte que nous espérons présenter, à l'issue de consultations approfondies, au premier semestre de 2008. »

Les organisateurs de la conférence ont remercié leurs partenaires : la Fondation Friedrich Ebert, le Centre d'étude de la violence et de la réconciliation (Johannesburg), le Centre de consolidation de la paix, Swisspeace (Berne), le Groupe de travail sur le développement et la paix (Bonn) et l'Université de Göttingen. Ils ont également adressé leurs remerciements aux hôtes de marque qui ont participé à la conférence, dont Martti Ahtisaari, le Ministre afghan des affaires étrangères, M. Spanta, le Ministre libérien de la justice, M. Johnson, et le Procureur

de la Cour pénale internationale, M. Moreno Ocampo, ainsi que les nombreux participants présents sur le terrain dans le monde entier dans des régions en conflit ou sortant d'un conflit. Tous ont pour beaucoup contribué à conférer à la conférence son haut niveau, son réalisme et son authenticité.

Nuremberg, le 27 juin 2007
